

D.I.U : TOXICOLOGIE INDUSTRIELLE ET ENVIRONNEMENTALE TOXICOVIGILANCE (FMC MG)

Equipe organisatrice

- Pr. F. DESCHAMPS (Directeur d'enseignement)
- Madame M-C. GORISSE, Dr D. LAMIABLE
- En collaboration avec les universités d'Angers, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Lille II, Limoges, Lyon I, Marseille, Nancy, Nantes, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Objectifs

■ Donner une formation de haut niveau nécessaire à la pratique médicale de la toxicologie, notamment la surveillance des risques professionnels et environnementaux, ainsi que l'évaluation et la prévention des risques toxiques incluant aussi bien les aspects médicaux, techniques, que réglementaires.

Durée et organisation

Les études sont programmées sur une année universitaires comportant :

■ **l'enseignement théorique du tronc commun**, dont le volume horaire est de 30 h, portant sur la méthodologie d'évaluation des risques toxiques, la toxicocinétique, toxicodynamie, les facteurs de variabilité des effets toxiques et la toxicité d'organes,

■ **l'enseignement théorique de l'option** : toxicologie industrielle et environnementale, toxico-vigilance : volume horaire = 50 h.

Les cours auront lieu le lundi après-midi de 14 h 30 à 17 h 30 à la Faculté de Médecine de Reims.

(NB : plusieurs cours sont communs au D.U de Pathologie Professionnelle).

Conditions d'inscription

Sont admis à s'inscrire au diplôme, après décision individuelle prononcée par le responsable de la formation :

- les titulaires du diplôme d'état de docteur en médecine, en pharmacie, en chirurgie dentaire,
- les internes de médecine,
- les titulaires du diplôme de docteur en médecine à titre étranger, leur permettant d'exercer la médecine dans leur pays,
- les internes de pharmacie,
- les titulaires d'un diplôme d'état de vétérinaire,
- par dérogation, les personnes n'entrant pas dans les catégories précédentes mais dont le niveau aura été jugé suffisant par les directeurs d'enseignements.

Droits d'inscription hors droits universitaires :

76 euros en formation initiale

305 euros en formation continue.

Evaluation des connaissances

Un contrôle d'assiduité aux enseignements théoriques dirigés sera effectué tout au long de l'année.

Le contrôle des connaissances comprend une épreuve écrite sur la partie tronc commun donnant lieu à 2 sessions par an. Une épreuve écrite sur chaque option, donnant lieu à 2 sessions par an et une soutenance orale d'un mémoire.

Renseignements

Professeur F. DESCHAMPS

Unité de Médecine du Travail Hôpital Sébastopol

48 rue de Sébastopol

51092 REIMS CEDEX

tél. 03.26.78.44.48 - fax 03.26.78.44.48

Tous les après-midi sauf le vendredi.